



## Sommes exigées par la justice par rapport à mes revenus

Par **Amalinna**, le **04/01/2017** à **12:07**

Bonjour madame, monsieur

Je vis en France. J'ai perdu un procès en Italie malgré les preuves (documents) de ma condition de victime, à cause d'un avocat italien plus qu'incompétent que j'ai attaqué en justice, (nous avons gagné le premier procès) et l'assurance du camion a fait appel naturellement ils ont gagné. Les juges nous ont condamnés à rembourser l'assurance du camion plus les frais des deux procès, nous avons attaqué l'avocate et un juge italien plus que conciliant lui a trouvé des excuses sur les faux témoignages de la collègue associée et amie de l'avocate et sur des suppositions sans preuves. Je perçois 2000 euros de retraite par mois et l'assurance du camion avec lequel nous avons eu un accident (le chauffeur s'était endormi au volant) veulent 1500 euros de remboursements par mois et l'assurance de l'avocate 500 euros par mois. Quelle somme peuvent-ils exiger en fonction de mes revenus ???

Y a-t-il aussi un moyen de me défendre pour que soit reconnue mon innocence et ainsi récupérer l'argent que j'ai dû leur verser jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai pas pu faire appel contre l'avocate italienne, je n'avais pas les moyens financiers.

Je vous remercie pour vos conseils

Le leuxhe Viviane

Par **amajuris**, le **04/01/2017** à **14:54**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques de droit français et comme votre problème

concerne la justice italienne, nous ne pouvons pas répondre à vos questions.  
si les décisions de justice des tribunaux italiens ne sont plus susceptibles de recours, vous ne pouvez plus les contester et elles sont exécutoires.  
essayez de trouver un juriste connaissant le droit italien.  
salutations